

L'Agence Postale Communale s'installe en mairie

Depuis le 15 novembre, vous pouvez retrouver **définitivement** tous les services postaux disponibles dans votre Agence Postale Communale (A.P.C.) au **secrétariat de la MAIRIE**

du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30

les lundi et jeudi de 15h00 à 19h00

les mardi de 15h00 à 17h00

Denise, notre dévouée Secrétaire de mairie a suivi une formation adaptée et l'agence est dotée d'un équipement informatique performant (comme dans une Poste).

Les services disponibles dans votre Agence Postale Communale :

Courrier - colis – autres produits

- ⇒ Vente de timbres-poste à usage courant
- ⇒ Vente d'enveloppes Prêt-à-poster et d'emballages Colissimo
- ⇒ Fourniture d'autres produits Courrier/Colis sur commande
- ⇒ Dépôt des objets y compris recommandés
(hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée)
- ⇒ Retrait des lettres et colis en instance
(hors Poste Restante, valeurs déclarées, contre remboursement et Chronopost)
- ⇒ Vente de recharges téléphoniques des principaux opérateurs

Services financiers

- ⇒ Retrait d'espèces sur CCP, Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de **300 €** par période de 7 jours
- ⇒ Placement de mandat cash, dans la limite de 300 € par opération
- ⇒ Transmission au bureau pour traitement selon les règles en vigueur :
 - des demandes de services liées au CCP
 - des demandes d'émission de mandat cash, d'un montant maximum de 300 €
 - des procurations liées aux services financiers,
 - des versements d'espèces sur CCP du titulaire, Postépargne ou livret d'épargne dans la limite de 300 € par période de 7 jours.

RAMONAGE : un nouveau ramoneur

M. Gilbert COLLIN, ramoneur de Storckensohn est en retraite depuis le 1^{er} juillet 2009.
La succession est assurée par

L'entreprise de Ramonage Philippe HUG

Maître ramoneur

18 rue de Provence

68840 PULVERSHEIM

☎ & 📠 : 03 89 48 83 59

Portable : 06 81 72 91 88

Les tournées de ramonage vont s'effectuer tous les 6 mois (les dates seront communiquées à l'avance).

L'entreprise procède au ramonage des conduits de cheminée ordinaire, foyer ouvert ou fermé, chaudières, poêles en faïence, cuisinières, débistrage des conduits de fumée et contrôle d'étanchéité avec endoscopie vidéo.

L'entreprise HUG pratique **les mêmes tarifs** que son prédécesseur, **sans frais de déplacement** sur simple appel téléphonique.

Les prestations sont de qualité et propreté, étant donné les 22 ans d'ancienneté et d'expérience.

Il est rappelé que le ramonage dans la commune est rendu **obligatoire deux fois par an** en vertu du Règlement Sanitaire Départemental (article 31.6).

Faites confiance à l'entreprise HUG, dont nous avons pu tester le sérieux et l'efficacité.